COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 15 novembre 2019

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **14 novembre 2019** le CONSEIL COMMUNAL (47 membres présents) a pris acte, conformément à l'art. 87 du Règlement du Conseil communal de 2015, du retrait, par la Municipalité, du

PREAVIS MUNICIPAL 04/2019 DU 2 SEPTEMBRE 2019
Révision partielle du plan d'affectation communal (PA)

En effet, après une discussion nourrie, la Municipalité a pris acte que les membres du Conseil communal désiraient plus de temps pour se prononcer sur cet objet important pour l'avenir de la commune.
La Bureau du Conseil communal, en collaboration avec la Municipalité, examinera les solutions possibles pour une implication plus importante des membres du Conseil communal dans l'étude de ce dossier avant le dépôt d'un nouveau préavis.

D'autre part, lors de cette même séance, le Conseil communal a :

- procédé à l'assermentation de Mme Clémence Néven et MM. Daniele Annese et Benoît Grossenbacher;
- procédé à la nomination de la Commission de gestion qui sera chargée d'examiner, en 2020, la gestion 2019, soit : Mme Sandrine Rainotte, M. Jean-Baptiste Brunet, Mme Marina de Watteville, M. Alexis Kalogeropoulos et M. Frédéric Michaud.

https://www.belmont.ch/fr/belmont-officiel/conseil-communal/seances/seances-2019/

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire
(LS)
G. Muheim I. Fogoz